



ocean-climate.org

Alerte sur le Mécénat

Objet : Projet Loi de Finance 2020, encore 48 heures pour agir

Que contient l'article 50 du Projet de Loi de Finance 2020 ?

Jusqu'à la fin de l'année 2019, les entreprises mécènes peuvent défiscaliser jusqu'à 60% du montant de leur don, dans la limite de 0,5% de leur chiffre d'affaires. Ce dispositif s'applique aux bénéficiaires d'Intérêt Général et d'Intérêt Public, notamment les Fondations et Fonds de Dotation.

Le Projet de Loi de Finance 2020, adopté par l'Assemblée Nationale en novembre dernier, **prévoit dans l'article 50 le plafonnement du montant du mécénat à 2M€/an pour conserver l'abattement de 60%, et réduit à 40% l'abattement au-delà**

Cette disposition, censée cadrer certains usages qui semblent dépasser le cadre de l'Intérêt Général **fait peser une menace sur le financement par de grandes entreprises des actions pour la connaissance et la protection de l'environnement**, impactant directement un certain nombre d'entre nous, au moment où l'urgence sur les sujets Océan, Climat et Biodiversité n'a jamais été aussi forte, consensuelle, ni portée aux plus hauts niveaux.

Quel impact a le vote du Sénat du 6 décembre 2019 ?

Les sénateurs ont retoqué à l'unanimité vendredi 6 décembre la version initiale de l'article 50 du PLF2020, en supprimant le plafonnement de la déduction fiscale du mécénat d'entreprise à 2M€, quelle que soit l'activité du receveur (culture, philanthropie ou environnement, donc, par exemple...).

Que proposons-nous ?

Si la suppression du plafonnement à 2 M€ est ensuite confirmée au retour du PLF 2020 à l'Assemblée par les députés, les fondations, fonds de dotations et autres acteurs d'intérêt général pourraient poursuivre et développer leur action dans le cadre qui prévalait jusque-là.

Aussi, la Plateforme Océan et Climat propose à ses membres de se saisir de ce sujet et **de soutenir la position des sénateurs sur la suppression du plafonnement de la déduction fiscale du mécénat d'entreprises à 2M€.**

Pour ce faire, nous vous invitons à largement diffuser ce positionnement, et en particulier à mobiliser les députés de vos réseaux respectifs afin que l'Assemblée Nationale ne fasse pas machine arrière sur ce point.

Le secrétariat de la Plateforme Océan et Climat diffusera ce positionnement auprès de différents ministères et Administrations d'État, notamment celles en charge du Comité France Océan (MTES/SGMER) au cours duquel le sujet de **l'accès au financement a été identifié comme sujet majeur du groupe de travail « frein à lever »**.

Aussi, dans ce cadre et aux vues de l'urgence climatique et de la crise écologique actuelle, il est essentiel de **faciliter l'accès aux financements pour les ONG, associations, instituts et monde de la recherche scientifique** afin de leur permettre de mener à bien leur mission d'intérêt général et d'inscrire leur action dans un temps long.

Nous encourageons également le **soutien de l'engagement philanthropique des entreprises vers les sujets prioritaires d'intérêt général autour du nexus océan-climat-biodiversité**, par le renforcement des **partenariats publics privés**, logique vertueuse qui constitue une première étape essentielle pour l'éligibilité de nombreux programmes aux financements institutionnels et européens.

Merci d'avance pour votre soutien

Le bureau de la Plateforme Océan et Climat